



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 mars 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Premier ministre, ministre d'État au sujet des cyber-attaques de la CIA.

Selon les informations révélées dans la presse, le Luxembourg aurait été visé par des cyber-attaques des services de renseignement des Etats-Unis. Dès lors, plusieurs sociétés luxembourgeoises auraient été concernées.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier ministre, ministre d'État :

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer la véracité des informations concernant le Luxembourg révélées dans la presse respectivement figurant dans les documents rendus publics par l'organisation non-gouvernementale « WikiLeaks » ?
- Dans l'affirmative quelle est l'ampleur des cyber-attaques des services de renseignement des Etats-Unis visant le Luxembourg ?
- Quels moyens le gouvernement entend-il mettre en œuvre afin d'empêcher de telles attaques à l'avenir ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

16 MARS 2017

Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 15.03.17

Objet : Réponse de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État à la question parlementaire N° 2824 du 8 mars 2017 de Monsieur le Député Laurent MOSAR concernant les « cyberattaques de la CIA ».

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ma réponse à la question parlementaire N° 2824 du 8 mars 2017 de Monsieur le Député Laurent MOSAR.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre

Ministre d'État

Réponse de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État à la question parlementaire 2824 du 8 mars 2017 de Monsieur le Député Laurent MOSAR concernant les « cyberattaques de la CIA ».

Monsieur le Ministre peut-il confirmer la véracité des informations concernant le Luxembourg révélées dans la presse respectivement figurant dans les documents rendus publics par l'organisation non-gouvernementale "Wikileaks".

Les révélations de Wikileaks font état de certains serveurs informatiques (DNS – Domain name system) luxembourgeois dont la configuration aurait présenté des failles de sorte qu'ils auraient pu être utilisés par d'autres acteurs comme relais (open resolver). Une configuration non optimisée des serveurs DNS permet également l'abus de ceux-ci pour mener des attaques de déni de service (DDoS).

Cette utilisation dont fait état Wikileaks ne permet cependant pas de déduire que les systèmes internes des sociétés concernées ont été attaqués.

Dans l'affirmative quelle est l'ampleur des cyber-attaques des services de renseignement des Etats-Unis visant le Luxembourg ?

Le dispositif tel que décrit par Wikileaks vise moins des Etats en particulier que les vulnérabilités de systèmes informatiques. Il est incontestable que bon nombre d'acteurs tentent d'exploiter ces vulnérabilités afin d'augmenter leur potentiel de s'introduire dans des systèmes informatiques quel que soit le support. De manière générale, le volume de ces attaques en provenance de toute une série d'acteurs est en constante augmentation.

Quels moyens le gouvernement entend-il mettre en œuvre afin d'empêcher de telles attaques à l'avenir ?

La meilleure protection contre ce type d'attaques est d'être rapidement au courant des modes opératoires utilisés par les attaquants et de mettre en place des mécanismes de protection appropriés ou, en cas d'attaque, des outils de confinement efficaces. Etant donné la complexité de ces attaques, il est indispensable d'encourager une coopération de tous les acteurs concernés au niveau national et de favoriser la coopération internationale. Par ailleurs, le gouvernement est soucieux de doter les acteurs luxembourgeois concernés des outils techniques adéquats et d'un cadre légal leur permettant de remplir leurs missions de protection des systèmes informatiques et de détection des modes opératoires.